



P R Ô N E

P O U R

LE SEIZIEME DIMANCHE

A P R È S

LA PENTECÔTE.

Observation du Dimanche.

Si licet Sabbato curare?

Est-il permis de guérir les Malades le jour du Sabbat ? (En S. Luc , ch. 14.)

LES Juifs qui n'avoient , sur tous les point de la loi , que des idées grossières , porterent cette grossiereté jusqu'à imaginer que les bonnes œuvres elles-mêmes étoient défendues le jour du Sabbat ; & jusqu'à faire un crime à J. C. de ce qu'il opéroit ce jour-là des œuvres miraculeuses pour la guérison des malades. Ils célèbrent le Sabbat ,

d vj

In Pf. 91.
 Lib 4. de Gen.
 ad Litt.
 Tract. 3. in
 Joan.

disoit S. Augustin, en le passant dans un repos plein de mollesse, dans une oisiveté lâche & voluptueuse : ils ne se reposent que pour vaquer à leurs plaisirs, & ne s'occupent que de niaiseries. De sorte que sous prétexte d'obéir à la loi qui ordonne de garder le Sabbat, ils emploient le jour du Sabbat à transgresser les Commandemens les plus essentiels de cette Loi sainte. Mais n'est-ce pas-là trait pour trait la peinture de nos mœurs ? Ne sont-ce pas-là les sentimens & la conduite d'un très grand nombre de Chrétiens touchant la sanctification du Dimanche, de ce jour si saint & si respectable qui, dans la Loi de l'Évangile, a succédé au Sabbat de l'ancienne loi ?

Vous le sçavez, mes Frères, vous le voyez : les abus, les profanations, les scandales, sur ce point, semblent être montés à leur comble ; & le jour du Seigneur n'est presque plus aujourd'hui, que le jour de l'oisiveté, ou des divertissemens & du libertinage. A cela que pouvons-nous autre chose, que gémir avec tous les gens de bien, & remettre sous vos yeux les raisons qui vous engagent à consacrer au ser-

vice de Dieu , à la sanctification de vos ames , ce jour que le Seigneur a fait spécialement & uniquement pour sa gloire , & pour notre salut. Puisse-t-il , ce Dieu de toute bonté , joindre à mes paroles l'onction intérieure de sa grace , afin qu'elles vous touchent & que vous en profitiez.

LE jour & la nuit sont à vous , ô mon Dieu , s'écrie le Prophète. Ce bel astre qui répand la lumière dans l'univers , est l'ouvrage de votre main toute-puissante : vous avez fait les ténèbres & le silence de la nuit , afin que les hommes fatigués par les travaux de la journée , goûtent les douceurs du sommeil , & reprennent les forces dont ils ont besoin pour la journée suivante. C'est vous qui avez donné à l'aurore , les brillantes couleurs dont elle est parée , lorsqu'à la fin d'une belle nuit , elle annonce le retour du soleil , & nous invite à reprendre le travail auquel vous avez condamné tous les hommes. *Tua est dies & tua est nox , tu fabricatus es auroram & solem.*

Tous les jours appartiennent au Seigneur , mes Frères , & tous par consé-

I.
REFLEXION.

quent doivent être consacrés à sa gloire. Chaque jour est à notre égard un nouveau bienfait de sa providence, une partie du court espace qui nous est donné pour arriver à cette vie bienheureuse, pendant laquelle il n'y aura plus de nuit, mais un jour éternel dont le Seigneur fera lui-même la lumière immortelle. Malheur à l'homme qui consume dans l'oïveté ou dans l'oubli de son salut, la meilleure partie de ces jours qui se succèdent sans interruption, qui coulent si rapidement, qui ne reviennent plus quand ils sont passés, & dont la perte est irréparable. Ils sont à vous, ô mon Dieu, ils sont à vous : & comme le mercenaire rend compte à celui qui l'a loué, de ce qu'il a fait pendant la journée ; ainsi, vous demanderez compte à chacun de la manière dont il aura rempli toutes les journées de sa vie. *Tua est dies & tua est nox.*

Quoique tous les jours appartiennent au Seigneur, il y en a un cependant qui doit lui être plus spécialement consacré, parce qu'il l'a lui-même choisi, & qu'il se l'est réservé tout entier. Ecoutez Moïse, voici ce que

Exod. 6. 31.

vous direz à mon peuple : Souvenez-vous de garder le jour du Sabbat. Vous travaillerez pendant six jours ; mais le septième est à moi ; c'est un jour sacré auquel je vous défends de toucher ; & quiconque ne l'observera pas , sera puni de mort. Eh ! qu'y a-t-il de plus juste , mes Frères , que de consacrer un jour de chaque semaine au service de celui à qui tous les jours appartiennent , qui nous a donné tout ce que nous avons , qui nous a faits tout ce que nous sommes , de qui nous dépendons en tout , & à la gloire duquel par conséquent nous devons rapporter tous les instans de notre vie.

Bienheureuses les ames qui , par un effet singulier de son infinie miséricorde , sont appelées dans la solitude où étant délivrées des embarras du siècle , elles ne sont occupées qu'à le servir , & à chanter ses louanges ! Tous les jours sont pour elles le jour du Seigneur. Cachées dans l'intérieur de son Tabernacle , elles sont sur la terre ce que les Anges & les Saints sont dans le ciel ; elles l'aiment , le bénissent , sans que rien les détourne d'une occupation si sainte & si délicieuse.

Mais tous ne sont point appellés à un état si parfait; pendant que ce petit nombre d'ames choisies meditent dans le silence & la paix, les jours anciens & les années éternelles, le reste des hommes est occupé à des ouvrages de toute espece. Les uns cultivent la terre, & tirent de son sein les richesses qui y sont renfermées; les autres appliqués à des arts & à des métiers différents, donnent mille formes différentes aux productions de la terre, pour les faire servir à tous les besoins, & à toutes les commodités de la vie. Chacun travaille dans sa condition, & remplit les devoirs particuliers que cette condition lui impose. *Exibit homo ad opus suum, & ad operationem suam usque ad vesperam.*

Providence adorable de mon Dieu! c'est de vous que viennent les talens, l'adresse, l'industrie, & toute la science des hommes. Vous présidez à nos travaux, vous conduisez nos ouvrages, vous dirigez nos opérations; mais vous avez voulu qu'après avoir travaillé pendant six jours pour les choses de ce monde, nous ne fussions occupés le septieme jour que des choses du ciel.

A l'arrivée de ce jour si saint & si respectable , tous les travaux sont interrompus , vos Temples se remplissent alors , & leurs voutes sacrées retentissent de toutes parts , de cantiques , de louanges & d'actions de grâces. C'est vous , grand Dieu , qui avez fait le ciel & la terre : c'est votre main bienfaisante qui nous a conservés , & qui a béni notre travail pendant la semaine ; nous voici rassemblés pour vous en remercier , & vous demander pour la semaine suivante de nouvelles bénédictions. Quoi de plus raisonnable & de plus juste ! *Verè , dignum & justum est.*

Et quand même le Dieu que nous servons , ne nous auroit pas fait un commandement exprès de lui consacrer spécialement un jour de chaque semaine , les affaires de notre conscience ne doivent-elles entrer pour rien dans la distribution de notre tems , & dans l'usage que nous en faisons ? Dieu n'a pas besoin , après tout , de nos adorations , ni de nos hommages ; il se suffit à lui-même , & tout ce qu'il exige de notre part n'est qu'une suite nécessaire de notre dépendance , &

du besoin que nous avons de ses graces. Si le Dimanche est le jour du Seigneur, parce qu'il a voulu qu'il lui fût consacré tout entier, nous pouvons dire aussi que le Dimanche est le jour de notre salut, puisqu'en vaquant au service de Dieu, nous travaillons à notre sanctification; de sorte qu'en le servant, nous travaillons pour nous-mêmes, & non pas pour lui qui n'a besoin de personne.

Je sçais qu'un véritable Chrétien ne perd jamais de vue l'affaire importante de son salut, & qu'il conserve au milieu des plus grandes occupations l'esprit de recueillement & de piété. Je sçais que notre travail, de quelque nature qu'il soit, bien loin de nous faire oublier ce que nous devons à notre ame, serviroit au contraire à nous en faire souvenir, si nous étions vraiment animés de l'esprit de Dieu. Les uns chargés de rendre la justice, se souviendroient, au milieu des fonctions respectables de la magistrature, qu'ils ont eux-mêmes dans le ciel un Juge sévère, qui n'est point aveuglé par la passion, ni séduit par les préjugés, ni corrompu par les présens ou les

sollicitations ; & jamais ils ne s'assie-
roient sur leur tribunal sans penser
qu'un jour viendra où ils entendront
de la bouche de J. C. une sentence
sans appel , & un jugement irrévoca-
ble qui décidera de leur sort pour l'é-
ternité. Les autres dans l'exercice des
armes , dans les fatigues & les périls
de la guerre , se souviendroient de
celle qu'ils ont à soutenir contre la sé-
duction du monde , les artifices du dé-
mon , & leurs propres passions. Le
zèle & la bravoure dont ils se piquent
pour le service du Roi & la défense de
la patrie , les feroient rougir de n'être
que des lâches quand il s'agit du ser-
vice de Dieu , & du salut de leur ame.

Le marchand , soit qu'il vende ou
qu'il achete , soit qu'il fasse la revue
de ses marchandises , ou qu'en parcou-
rant ses registres il se rende compte
de ses profits & de ses pertes ; le mar-
chand se souviendrait qu'il a d'autres
richesses à amasser , un tout autre
compte à régler avec Dieu , & il pen-
seroit alors à ce livre fatal qui sera
produit au dernier jour , & dans le-
quel chacun verra ses péchés & ses
bonnes œuvres. Les mauvaises herbes,

les épines , les pierres , la sécheresse ; & tout ce qui nuit aux productions de la terre , rappelleroient , à tous ceux qui la cultivent , les peines qu'ils doivent se donner pour cultiver leur ame , & en arracher les inclinations vicieuses , qui les empêchent de produire les fruits de la justice chrétienne.

Les ouvriers de toute espece , & enfin les hommes de tout état , en admirant les richesses & les merveilles de la Providence , dans ce nombre prodigieux de créatures qui sont sorties de ses mains , ne cesseroient de s'écrier avec le Prophète : Que vos ouvrages sont admirables , ô mon Dieu ! tout ce que vous avez fait , porte l'empreinte de votre sagesse infinie. Il n'y a rien sur la terre en quoi nous ne soions forcés de reconnoître votre puissance ainsi que votre bonté ; rien qui ne soit propre à élever jusqu'à vous nos pensées & nos affections ; car si le moindre de vos ouvrages est admirable , que sera-ce de vous , ô mon Dieu , qui vous êtes joué dans la création de cet univers.

Voilà sans doute , mes chers Paroissiens , les sentimens dont nous de-

vrions être pénétrés à la vue de toutes les choses sur quoi roulent notre travail & nos connoissances. Mais, hélas! il arrive précisément le contraire; & ce qui devrait servir à élever nos pensées vers le ciel, devient par notre mauvaise disposition, un obstacle qui nous en détourne, & nous le fait oublier. L'ambition, la vanité, l'esprit d'intérêt président la plupart du tems à tous nos ouvrages. Uniquement occupés de mille choses qui nous paroissent aujourd'hui fort sérieuses, pour lesquelles nous nous agitons singulièrement, & que nous regarderons à l'heure de notre mort comme des jeux d'enfans & des niaiseries; les affaires de notre conscience & la réforme de nos mœurs, n'entrent jamais ou presque jamais pour rien dans le partage, & la distribution que nous faisons des mois & des années.

Telle est, vous le sçavez, mes Frères, la légéreté de notre esprit, & la foiblesse de notre cœur, & par-là vous devez sentir le besoin que nous avons de rentrer de tems en tems en nous-mêmes, de dégager notre esprit des pensées qui l'embarrassent sur les cho-

ses de ce monde , pour l'appliquer uniquement à la grande affaire de notre salut. Et croyez-vous qu'une affaire de cette importance ne mérite pas que nous y consacrons au moins un jour de chaque semaine ? C'est pour cela que le Dimanche est établi ; & si Dieu nous ordonne de suspendre pendant ce jour-là nos travaux ordinaires, c'est afin que nous travaillions uniquement à la sanctification de notre ame.

Ainsi de quelque côté que vous envisagiez le Dimanche , soit que vous regardiez le commandement que Dieu nous fait de le consacrer à son service ; soit que vous considériez le besoin que nous avons de nous recueillir de tems en tems pour donner une attention particulière aux affaires de notre conscience ; il est visible que la sanctification du Dimanche est la chose du monde la plus nécessaire comme la plus juste , & delà vous comprenez aisément quelle est la manière dont il faut le sanctifier



Vous sentirez d'abord combien il est ridicule d'imaginer que pour sanctifier le Dimanche, il suffit d'entendre la Messe, & qu'on n'est obligé à rien de plus. Bon Dieu, que les hommes sont déraisonnables ! mais quelle est donc cette manie de s'étourdir & de s'aveugler sur un point aussi essentiel que celui-là ? Ne nous a-t-on pas dit mille fois qu'il y a deux commandemens distingués, & qu'il ne faut pas les confondre : *Le Dimanche tu garderas en servant Dieu dévotement.* En voilà un, c'est le commandement de Dieu. *Le Dimanche Messe ouïras :* en voilà un autre, c'est le commandement de l'Eglise.

 II.
REFLEXION.

Lorsque j'entends la Messe, pourvu que j'y assiste d'esprit & de cœur aussi bien que de corps, j'accomplis le précepte de l'Eglise. Mais si je m'en tiens-là, & que j'emploie le reste du jour à mes affaires ou à mes plaisirs, à ne rien faire, ou à faire des riens, il est évident que je ne sanctifie pas le Dimanche, & que je viole par conséquent le précepte qui m'ordonne de le sanctifier. Autrement il faut dire

que le commandement de Dieu qui veut que je sanctifie le Dimanche, & celui de l'Eglise qui m'ordonne d'entendre la Messe, ne font qu'un seul & même commandement, ce qui est absurde.

La sanctification du Dimanche n'est pas sans doute d'une obligation moins étroite que la sanctification des Fêtes. Or, vous sçavez, mes Frères, que parmi les Commandemens de l'Eglise, il y en a un par lequel il nous est enjoint d'assister à la Messe les jours de Fête; puis un autre qui nous oblige à sanctifier les Fêtes; mais si pour sanctifier les Fêtes, il suffit d'entendre la Messe, à quoi bon faire un autre commandement pour nous dire de les sanctifier? Il y a donc pour tous les Fidèles, outre l'obligation d'entendre la Messe les jours de Fête, une obligation particulière de les sanctifier. Il y a donc pour tous les Fidèles, outre l'obligation d'assister à la Messe le Dimanche, une obligation particulière de sanctifier le Dimanche.

Le Dimanche tu garderas en servant Dieu dévotement. Il n'est pas dit une heure, ni deux, ni trois : qui dit un jour,
ne

ne dit pas une petite partie de ce jour ; mais le jour tout entier ou du moins la plus grande partie. Assister à la Messe, c'est sanctifier, si vous voulez, une petite partie du Dimanche, mais non pas le jour du Dimanche ; c'est servir Dieu pendant que la Messe dure ; mais si hors de là vous ne pensez plus ni à Dieu ni à votre salut, vous ne sanctifiez point le Dimanche, vous commettez par conséquent un péché qui, de sa nature, est mortel, puisque de propos délibéré, le sçachant & le voulant bien, vous désobéissez à un commandement formel qui vous oblige à sanctifier le Dimanche.

Si pour sanctifier le Dimanche, il suffit d'entendre la Messe, il faut donc rayer le troisieme commandement du Décalogue ; ou bien il faut dire que Dieu, en nous ordonnant de sanctifier le Dimanche, a seulement voulu que nous restassions les bras croisés ce jour-là ; c'est-à-dire, qu'il nous a fait un précepte de l'oïveté qu'il condamne : & alors le Dimanche ne sera plus le jour du Seigneur, un jour consacré à son service ; mais seulement un jour de repos, pendant lequel il sera per-

mis à chacun de faire ce que bon lui semblera, pourvu qu'il s'abstienne de certains ouvrages qu'on appelle des œuvres serviles.

Vous pourrez donc, Madame, passer les trois quarts & demi de ce saint jour, partie à vous ajuster, partie à recevoir ou à rendre des visites. La promenade, le jeu, les conversations, les lectures frivoles rempliront votre journée; pourvu que vous ne cousiez ni ne filiez, vous aurez sanctifié le Dimanche.

Le marchand pourra le passer à revoir ses registres, à visiter les magasins, à calculer ses profits, à écrire à ses correspondans, ou bien à lire quelque livre défendu, ou quelque histoire qui le divertisse; pourvu que sa boutique soit fermée, il aura sanctifié le Dimanche.

Le laboureur passera la journée à faire la revue de ses troupeaux, à visiter les champs, à régler les comptes de ses domestiques, à louer des ouvriers, à faire des marchés, à compter avec son maître; pourvu qu'il ne labouré point la terre, il aura sanctifié le Dimanche.

Les ouvriers pourront passer la matinée à porter de côté & d'autre les ouvrages qu'ils auront faits pendant la semaine, & l'après-dinée à se divertir avec leurs amis, ou à visiter leur famille; pourvu qu'ils ne travaillent point ils auront sanctifié le Dimanche.

Et encore : combien y en a-t-il qui le profanent par un travail défendu ? C'est un ouvrier qui travaille jusqu'à trois ou quatre heures du matin, la nuit du samedi au Dimanche. Peu lui importe de désobéir à Dieu, pourvu que ses pratiques soient contentes. Ce sont des marchands qui pèsent, mesurent & livrent leurs marchandises à huis clos, comme si vous ne les voyez point, ô mon Dieu, lorsque les portes sont fermées, comme s'il étoit permis de faire ce que vous défendez, pourvu qu'on ne le fasse point en public. Mais ce n'est pas vous que l'on craint, ce n'est pas votre commandement qu'on respecte, c'est la police & les amendes.

Et là dessus encore quels relâchemens, quels abus à la campagne dans le tems de la récolte ! quelle foiblesse

de la part de ceux qui sont obligés de veiller à ce que la loi du Prince à cet égard soit exécutée ! Raisons frivoles de la part de ceux qui demandent la permission de travailler le Dimanche, facilité, lâcheté criminelles de la part de ceux qui les accordent. Je sçais qu'il y a certains cas où l'on est forcé de travailler ; mais je sçais aussi qu'on les multiplie, qu'on forge, qu'on invente des nécessités, qu'on ne prend aucune précaution, & qu'on n'a sur cet article aucune sorte de prévoyance, parce que l'on compte sur le Dimanche comme sur un autre jour. On ne regarde point comme un inconvénient de travailler ce jour-là, on ne s'en fait point de peine, on est bien aise au contraire de se trouver dans le cas, parce qu'on regarde cette journée comme une journée perdue.

Eh vraiment oui elle est perdue : perdue pour le ciel, & gagnée pour l'enfer ; car si dans la loi de Moïse, qui n'étoit que l'ombre de la nouvelle loi, le Seigneur ordonna expressément qu'on assommât à coups de pierres un homme qui avoit seulement ramassé un peu de bois le jour du Sabbat ;

quel est donc le châtimeut que vous réservez , ô mon Dieu , à ceux qui , par un travail défendu , violent la sainteté du Dimanche , infiniment plus respectable que le Sabbat ; vendant , achetant , faisant marcher leurs voitures , & cela pour des raisons qui leur paroissent bonnes ; car tout est bon à qui s'est fait une fausse conscience. Mais vous les examinerez , grand Dieu , ces raisons , vous les peserez au poids de votre justice. Ah ah , mes Frères , que vous serez loin de votre compte lorsque vous paroîtrez devant lui , & qu'il vous jugera , non pas suivant vos idées , mais suivant la vérité , suivant la loi qu'il vous a donnée , & les commandemens qu'il vous a faits.

Eh ! que dirons-nous donc de ceux qui passent la meilleure partie de ce saint jour au jeu , à la danse , au cabaret , & dans les plaisirs ? Ce n'est plus-là une simple profanation , c'est le comble de la profanation & du scandale ; c'est une espèce de sacrilège & d'abomination , non pas dans le lieu saint , mais dans une journée toute sainte que Dieu lui-même a bénié , sanctifiée , consacrée.

Que vous preniez quelques heures de délassement & de récréation, ce n'est pas-là ce que je blâme, pourvu que vos plaisirs soient innocens. Vous sçavez que je n'exige point de vous des choses qui puissent vous paroître trop rigides. Hélas, j'ai bien plus lieu de craindre que Dieu ne me condamne, pour avoir usé à votre égard de trop de douceur, & d'une condescendance qui va peut-être jusqu'à la foiblesse, que pour vous avoir traités avec trop de sévérité.

Mais lorsque nous voyons les relâchemens, & les abus sur la sanctification du Dimanche portés à de tels excès, que le jour du Seigneur n'est presque plus qu'un jour de divertissement & de libertinage; le jour des danses, des jeux, de l'ivrognerie; le jour de la vanité, de la mollesse, des rendez-vous, des parties de plaisir, de l'impudicité, de tous les vices. Lorsque nous voyons d'un côté de jeunes personnes qui passent la matinée à se parer comme des chapelles, * pour venir étaler à la Messe leur figure & leurs ajustemens, comme un mercier étale ses marchandises; d'un autre de

* P. 143.

jeunes étourdis qui sont aussi curieux de se parer que les femmes, & qui bientôt s'habilleront comme elles; lorsque nous les voyons ne venir ici les uns & les autres que pour se faire voir, se rendre des pièges, se corrompre, se perdre mutuellement, ne s'occuper à autre chose du matin au soir; consacrer à la vanité, à la lubricité, même le peu de tems qu'ils passent dans la maison de Dieu; lorsque nous voyons des hommes s'établir dans un cabaret, n'en sortir que pour passer au jeu, puis du jeu au cabaret encore; lorsque nous voyons des femmes, je dis les plus apparentes comme les autres, se rassembler pour médire du tiers & du quart; faisant passer par leur langue tout leur voisinage & toute la Paroisse; lorsque nous voyons enfin des personnes de tout sexe & de tout état, employer le Dimanche non pas à servir Dieu, mais à l'offenser; non pas à leur salut, mais à se damner: pouvez-vous nous sçavoir mauvais gré de crier à la profanation, au scandale?

Le jour de grace est devenu le jour du péché; le jour de bénédiction, un jour de malédiction; & ce qu'il y a

de plus affreux, c'est que de tous les péchés, il n'y en a point auquel on soit moins sensible. L'aveuglement, l'endurcissement des consciences sur cet article, sont au point que dans le moment même où je parle, vous m'accusez d'exagération, vous dites tout bas que c'est pousser les choses trop loin, & qu'à ce prix-là il faudroit donc damner tout le monde.

Nous poussons les choses trop loin ! mais est-ce nous qui avons inventé la loi, qui avons fait les commandemens ? Pouvons-nous vous prêcher autre chose que ce qui est écrit ; & qu'est-il écrit ? *Le Dimanche tu garderas en servant Dieu dévotement.* Qu'est-ce que cela signifie, sinon : tu passeras le Dimanche dans la prière, dans les exercices de la piété, dans la pratique des bonnes œuvres ? Si ce n'est pas-là en quoi consiste la sanctification du Dimanche, dites-nous donc ce que c'est, & comment vous l'entendez.

Mais s'il est impossible de l'entendre ni de l'expliquer autrement, & si au lieu d'employer le Dimanche aux œuvres de la piété chrétienne, vous l'employez à vos affaires, à vos amu-

semens ou à ne rien faire du tout ; si ce jour consacré au service de Dieu est précisément celui où vous l'offensez davantage ; si vous commettez plus de péchés le Dimanche que dans toute la semaine , & si avec cela il n'y a presque personne qui , dans sa confession , s'accuse de ne l'avoir pas sanctifié ; presque personne qui , en s'accusant d'avoir médit , de s'être enivré , d'avoir eu ou des desirs impurs , ou fait des actions déshonnêtes , ajoute : *& cela m'est arrivé le Dimanche* , quoique ce soit-là une circonstance qui rend le péché plus grief ; enfin , si manquant habituellement à un précepte formel , à l'un des devoirs les plus sacrés de la Religion , & vous rendant coupables par conséquent tous les huit jours d'un péché qui est mortel de sa nature , vous ne paroissez pas avoir là-dessus le moindre scrupule ; faut-il que vos Pasteurs se taisent sur un point de cette importance , & que se laissant entraîner eux-mêmes au torrent de la coutume , ils ajustent la sévérité de la loi au relâchement des mœurs ? Il faut donc que nous conformant au siècle , nous appellions bien ce qui est mal ,

permis ce qui est défendu , vénial ce qui est mortel ; & qu'élargissant le chemin du ciel , nous vous prêchions une autre Religion , & un nouvel Evangile ?

Il faut donc vous dire qu'après avoir assisté à la Messe & à Vêpres tout au plus , il vous est permis d'employer le reste de la journée dans l'oisiveté ou les divertissemens ? qu'en donnant au service de Dieu une heure le matin & autant le soir , vous êtes en sûreté de conscience ? que la Messe seule est d'obligation , & que les exercices de piété par lesquels les âmes ferventes croient devoir sanctifier le Dimanche , sont des œuvres de surérogation , c'est-à-dire , en un mot , que le commandement de Dieu sur ce point n'est pas un commandement , mais un simple conseil. Si nous vous prêchions une telle morale , elle vous feroit horreur ; nous vous prêchons le contraire , & nous pouffons les choses trop loin !

C'est qu'apparamment nous passons d'une extrémité dans une autre , & qu'en tout il faut un sage milieu. Eh bien trouvez-le donc vous-même ce sage milieu. Dites-nous donc encore

une fois ce que cela signifie, *le Dimanche tu garderas en servant Dieu dévotement* ? Comptez, partagez les heures depuis le matin jusqu'au soir, combien pensez-vous devoir en donner au service de Dieu, pour que vous puissiez dire en vous couchant, j'ai sanctifié le Dimanche. Sera-ce la moitié, le tiers, le quart de la journée ? Il semble que cette question vous étonne & vous embarrasse : répondez-y comme il vous plaira : mais sçachez & souvenez-vous bien que vos idées, vos raisonnemens, tous vos prétextes & routes vos excuses ne changeront pas un *iota*, ni aux commandemens de Dieu, ni a ceux de son Eglise. Sçachez & souvenez-vous bien que pour sanctifier le Dimanche il faut que ce jour-là vous soiez occupés au service de Dieu, comme vous êtes occupés les autres jours à vos affaires temporelles ; & que la récréation qu'il vous est permis de prendre ce jour-là, ne doit pas être plus longue que celle des autres jours. Et certes, pourquoi prendriez-vous pour vos plaisirs sur un jour consacré à Dieu, plus de tems que vous ne voudriez en

prendre sur les jours destinés à vos occupations ordinaires ? Le Dimanche est un jour de repos : cela est vrai ; mais un jour de repos quant aux choses de la terre , parce que c'est un jour de travail pour les choses du ciel & pour les affaires de votre éternité.

Après tout cela , mes chers Paroissiens , vous nous demanderez sans doute : comment employer au service de Dieu une journée entière , à quoi faut-il donc s'occuper du matin au soir pour n'avoir rien à se reprocher sur la sanctification du Dimanche ? Il est juste de vous répondre & d'entrer dans un certain détail ; mais parce que ce détail me conduiroit trop loin aujourd'hui , je le renvoie à Dimanche prochain , & en attendant je vous conjure par les entrailles de J. C , & par le salut de votre ame , de réfléchir sérieusement sur ce que je viens de vous dire. Ce n'est pas nous encore une fois qui avons fait ce commandement , nous ne pouvons que vous l'expliquer , & il n'y a pas deux manières de l'entendre. *Le Dimanche tu sanctifieras en servant Dieu dévotement.* Un précepte aussi clair que celui-là ne deyroit pas

avoir besoin d'explication, & il est étonnant, non pas qu'on y manque, hélas, mon Dieu, à quoi ne manque-t-on pas ! Mais il est étonnant de voir qu'un très-grand nombre de Chrétiens dont la conduite paroît d'ailleurs assez régulière, violent ce commandement sans scrupule, jusques-là même qu'ils n'en parlent point dans leurs confessions. Je vous exhorte donc, mes Frères, à venir entendre Dimanche prochain ce qui me reste à vous dire sur ce sujet important, & je me recommande à vos prières.

